Concept de recyclage, de mise au rebut et de reprise

Version 1.0, janvier 2022

SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES MACHINES ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Pour Pfannenberg, la protection de l'environnement et la préservation des ressources font partie des objectifs à priorité élevée au sein de l'entreprise qui s'inscrivent également dans notre système de gestion de l'environnement certifié par l'ISO 14001.

Nous, la société Pfannenberg, attirons votre attention sur le rôle décisif que vous jouez, en tant que consommateur, dans la récupération, le recyclage et toutes les autres formes d'utilisation de nos produits une fois qu'ils ont atteint la limite de leur durée d'utilisation.

Le présent document vous donne un aperçu des mesures et des règles à appliquer lors du recyclage, de la mise au rebut et de la reprise des produits Pfannenberg usagés.

REMARQUE

Pour les protéger des dommages pendant leur transport, les appareils sont placés dans un emballage. Les emballages sont des matières premières et peuvent donc être recyclés. Merci de les porter au recyclage des matières premières.

Les appareils Pfannenberg usagés ne doivent pas être jetés aux ordures ménagères courantes. Conformément à la directive UE 2012/19, un appareil en fin de vie doit subir une mise au rebut réglementée lors de laquelle les matériaux que contient l'appareil sont recyclés, ce qui diminue la pollution de l'environnement.

Pfannenberg
ELECTRO-TECHNOLOGY FOR INDUSTRY

1 Démontage et mise au rebut

Après avoir atteint la fin de la durée d'utilisation, l'appareil doit être démonté et mis au rebut de manière écologique.

1.1 Réglementations nationales spécifiques

Lors de la mise au rebut des produits ou de composants de produits, respectez les réglementations nationales spécifiques applicables. Ceci implique de respecter les normes correspondantes relatives à la mise au rebut.

1.2 Consignes de sécurité

Tous les travaux sont strictement réservés au personnel dûment formé, justificatifs à l'appui, en tenant compte :

- des qualifications minimales ;
- des instructions de montage et de service correspondantes ;
- des consignes et réglementations locales en vigueur ;
- des consignes de travail, de service et de sécurité internes.

Pendant tous les travaux, porter l'équipement de protection individuelle requis pour l'activité respective.

⚠ DANGER

Danger de mort par électrocution !

Lorsque l'appareil est ouvert, des pièces peuvent être sous tension et provoquer une électrocution en cas de contact. Durant les travaux sur l'appareil ouvert, observer les points suivants :

- Les travaux sur le système électrique sont strictement réservés aux électriciens qualifiés dûment autorisés.
- Avant le début des travaux sur le système électrique, couper l'alimentation électrique, s'assurer de l'absence de tension et sécuriser contre toute remise en marche.
- Condamner la zone de travail et la baliser avec un panneau d'avertissement.
- Le branchement électrique est à réaliser conformément aux consignes nationales en vigueur.

⚠ PRUDENCE

Danger de coupures et de blessures !

Danger de coupures et de blessures en raison des arêtes vives en tôle présentes sur l'appareil pour des raisons liées à la fabrication.

- Porter l'équipement de protection individuelle (gants anticoupure).
- Faire preuve de prudence pendant les manœuvres.

⚠ PRUDENCE

Danger de blessures en cas de travaux non conformes !

Danger de blessures en cas de travaux non conformes sur le groupe frigorifique.

- Le démontage d'un groupe frigorifique est strictement réservé aux entreprises du froid.

ATTENTION

Dangers pour l'environnement

Les fluides frigorigènes sont nocifs pour l'environnement dès que ceux-ci sont déversés dans l'atmosphère.

- Les interventions sur une installation frigorifique sont strictement réservées aux experts et doivent être réalisées selon l'ordonnance de protection de l'environnement contre les produits chimiques.
- Ne pas endommager les conduites de fluide frigorigène.
- Apporter les fluides frigorigènes à une entreprise spécialisée dans leur retraitement.

REMARQUE

Le démontage et la mise au rebut sont à réaliser par l'exploitant ou par le personnel mandaté par ses soins.

Si vous avez des questions à propos de la mise au rebut écologique, se renseigner auprès de l'administration communale locale ou d'entreprises spécialistes de la mise au rebut.

1.3 Démontage

Conditions préalables

⚠ **DANGER** – Danger de mort par décharge électrique. S'assurer que l'appareil est hors tension.

Procédure à suivre

1. Éteindre l'appareil, le sécuriser contre toute remise en marche et attendre jusque ce que la température de tous les composants soit inférieure à 40 °C.
2. Débrancher physiquement l'alimentation électrique et en fluide de l'appareil, décharger l'énergie résiduelle emmagasinée.
3. Éliminer les impuretés de l'appareil.
4. Éliminer les équipements et substances auxiliaires et les mettre au rebut de manière écologique.
5. Démonter et trier l'appareil en fonction des matériaux respectifs.
   - Observer les consignes locales en vigueur concernant la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

1.4 Mise au rebut

REMARQUE

Au sein de l'Union européenne, les appareils usagés sont également éliminés par Pfannenberg dans les règles de l'art. La livraison à l'une de nos usines de fabrication au sein de l'Union européenne doit être effectuée gratuitement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre service client.

À moins qu'un accord de reprise ou de mise au rebut n'ait été conclu, recycler les pièces démontées :

- mettre les métaux à la ferraille ;
- apporter les éléments en plastique au recyclage ;
- trier puis éliminer les autres pièces selon les matériaux qui les composent.

ATTENTION

Dangers pour l'environnement

La mise au rebut réglementaire des produits chimiques (par ex. additifs) provoque une pollution environnementale.

- Il est interdit de jeter les produits chimiques aux ordures ménagères ou de les déverser dans les égouts ou dans la terre.
- Pour la mise au rebut, porter des vêtements de protection appropriés (protection des mains, protection des yeux, etc.).
- Trier les produits chimiques employés (le cas échéant, en tant que déchet spécial) pour les mettre au rebut séparément.
- Ne pas déverser les fluides frigorigènes dans l'atmosphère. Apporter les fluides frigorigènes à une entreprise spécialisée dans leur retraitement.
- Les interventions sur le circuit frigorifique sont strictement réservées aux experts et doivent être réalisées selon l'ordonnance de protection de l'environnement contre les produits chimiques.
- Observer les fiches de données de sécurité ainsi que les prescriptions locales et nationales en vigueur.

Les composants de l'installation ou de l'appareil se composent principalement des matériaux suivants :

- plastique,
- métaux non ferreux,
- acier inoxydable,
- composants en acier et en aluminium,
- modules électroniques,
- fluides frigorigènes utilisés dans le circuit frigorifique (voir les instructions de service de l'appareil pour connaître les types et quantités).

Piles et batteries.

- Apporter les piles et batteries aux points de collecte prévus à cet effet. Pour connaître la composition chimique, consultez les fiches de données correspondantes et les instructions de service et de montage.
- Les batteries et piles intégrées éventuelles peuvent être facilement retirées sans les endommager par un personnel qualifié indépendant du fabricant à l'aide d'outils du commerce.

REMARQUE

Nous attirons l'attention sur la responsabilité des utilisateurs finaux dans l'effacement des données personnelles sur les appareils usagés qu'ils recyclent.

Exclusion de responsabilité :
Toutes les informations fournies ont été contrôlées avec le plus grand soin en 2022.
Cependant, nous n'assumons aucune responsabilité pour l'exhaustivité et l'exactitude des données.

Mentions légales :
Pfannenberg GmbH
Werner-Witt-Straße 1
D-21035 Hambourg
Tél. +49 40 734 12-0
www.pfannenberg.com

© Pfannenberg 2022